

CONDITIONS DE LOCATION

Je soussigné Mr m'engage à louer le matériel du Comité des Fêtes de La Meilleraie-Tillay et à le restituer dans l'état de sa location.

Toute dégradation de matériel devant entraîner des frais de réparation devra être prise en charge par le locataire et effectuée par le Comité des Fêtes, et ceci pour quelques motifs que ce soit lors des différentes manifestations.

Une caution (à voir selon articles sur tableau ci-joint) sera demandée lors de l'enlèvement du matériel et vous sera restituée lors de sa récupération (chèque non encaissé à établir à l'ordre du Comité des Fêtes de La Meilleraie-Tillay).

Le Comité des Fêtes de La Meilleraie-Tillay décline toute responsabilité en cas d'accident corporel lors de la location du matériel.

La mise à disposition du matériel aura lieu le à h....., sous la présence d'un membre du Comité des Fêtes (nom prénom et n° de téléphone) et du loueur (nom prénom et n° de téléphone).

Le retour aura lieu le àh.....

Signature du preneur

Signature du membre du Comité